



Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

104 rue Robespierre - 93170 BAGNOLET
Tél. 01 43 63 41 50 - E-mail. jmelou@fadear.org
Site Internet <http://www.agriculturepaysanne.org/>

Accompagner les Porteurs de projet et les Paysans_nes sur le volet URBANISME

Formation en **distanciel** vendredi 3 JUIN 2022 matin

Cette action de formation vise à mieux outiller les animatrices/teurs (et porteurs de projets & paysans_nes) afin qu'ils acquièrent les bases pour informer et appuyer notamment les porteurs de projet et paysans_nes, en matière de question relative à l'**Urbanisme**.

L'enjeu de l'accès au foncier demeure l'un des premiers freins à l'installation/transmission et intervient dans de nombreux maillons et temps de décisions d'un projet (choix dans sa stratégie de recherche, acteurs à qui je m'adresse pour avancer dans la démarche, droit de construction, comprendre la situation foncière d'une ferme à transmettre, échanger avec un propriétaire, ...).

De ce fait, il est intéressant pour un_e animateur/trice d'appréhender les notions de base relative à l'**URBANISME** dans le cadre de l'ACCES à la TERRE et donc du FONCIER afin d'aiguiller au plus tôt les porteurs de projet & paysans_nes vers les bons interlocuteurs et en étant acteur de sa stratégie de recherche dans le domaine, afin d'avancer dans son projet d'installation et son développement une fois installé.

Nous vous invitons donc :

vendredi 3 JUIN 2022 de 9h00 à 13h00
en distanciel via plateforme **Zoom**

Objectifs pédagogiques de la journée de formation :

- Maîtriser la **situation d'une commune** au regard des règles d'urbanisme
- Identifier et de maîtriser la **hiérarchie des documents** et règles d'urbanisme
- Maîtriser le contenu d'un **PLU**
- Acquérir les bases réglementaires sur l'**élaboration** ou l'**évolution** d'un **PLU**

Lieu : en distanciel – via Zoom

Durée de formation : 4 heures. Organisme de Formation : Fadear

n° SIRET : 349 902 536 00029 APE 8559A

n° de déclaration d'activité d'organisme de formation : 11930337193

Public : Tout_e_s salarié_e_s accompagnant des porteurs de projets et des paysans_nes, porteurs de projets et responsables et paysans-nes adhérents_e_s au réseau Confédération paysanne / Adear.

Prérequis : AUCUN, formation d'initiation.

Accessibilité aux personnes handicapées : nous vous invitons à nous contacter directement sur ce sujet pour évaluer l'accès en fonction du type de handicap, et si besoin trouver des solutions.

Avec l'intervention de : **Uriell CHOQUET** Juriste Confédération paysanne nationale et Pays de la Loire

Animateur – Facilitateur : **Julien Melou**, animateur formation FADEAR

Déroulé de la matinée de formation

* le vendredi 3 Juin 2022 matin

Accueil à partir de 8h50 (*test connexion – visio*)

9h00 - 9h15 : Accueil, introduction et présentation de la session de la matinée et des objectifs, ajustement de la formation dans son déroulé, suivant les attentes des participant_e_s.

Contenu développé

- **la situation d'une commune au regard des règles d'urbanisme (PLU (Plan Local d'Urbanisme), carte communale, RNU (règlement national d'urbanisme))**

- **la hiérarchie des documents et règles d'urbanisme (SCOT (schémas de cohérence territoriale), loi montagne, loi littoral...)**

- **le contenu d'un PLU (où les consulter, le zonage, le règlement de chaque zone) et l'incidence du PLU sur les possibilités de construire notamment en zone Agricole.**

- **quelques notions sur l'élaboration ou l'évolution d'un PLU.**

- **questions/réponses et mutualisation suivant vos cas pratiques et concrets de situations locales d'accompagnement de porteurs de projets et de paysans_nes dans ce domaine de l'Urbanisme, pour mettre en pratique vos acquis de formation précédents.**

12h45 – 13h00 : Clôture de la journée, Bilan, Évaluation et Perspectives.

* **A l'issue de la formation : Évaluation de la formation par les stagiaires et évaluation des compétences à travers un questionnaire.**

Méthode et pédagogie : apports fondamentaux (supports projetés et papiers), questions/réponses, cas pratiques, travaux, analyse, échanges et débats.

Contact inscription :

Julien Melou, animateur Fadear. Tél : 01 43 63 41 50 - jmelou@fadear.org

Modalités générales

Prise en charge des frais pédagogiques pour les paysans nes adhérent e s à la Confédération paysanne ou FADEAR, participant_e_s à la formation par la Fadear.

Coût formation pour les salarié e s : 100 €/4 heures (soit 25 €/heure) à l'ordre de la Fadear, possibilité de prise en charge partielle par le fonds OCAPAT dans la limite de leur dispositif (Boost Compétences - <https://www.ocapiat.fr/entreprises-de-moins-de-11-salaries-offre-volontaire-boost-competences/>).

Pour les autres situations de statut suivant votre cas, nous contacter.

On vous remettra tous les documents nécessaires pour les démarches auprès de votre fonds de formation pour que vous soyez remboursés intégralement.

Attestation de formation :

Une attestation de formation délivrée par la Fadear vous sera fournie en fin de formation.

Bulletin d'inscription à nous renvoyer – Formation – Vendredi 3 Juin 2022 matin

Accompagner les Porteurs de projet et les Paysans_nes sur le volet Urbanisme (Formation n°A)

Nom Prénom :

Structure / Statut :

Adresse complète :

Tel et E-mail :

Attentes particulières vis-à-vis de la formation :

.....

.....